

CC. Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur. Interpellation de F. RYGAERT, Conseiller communal, interpellation relative aux failles de la politique communale concernant la navigation de plaisance, la politique cyclable et la mixité sociale dans la zone du canal.

GR. Toepassing van het artikel 51 van de reglement van inwendige orde. Interpellatie van F. RYGAERT, gemeenteraadslid, met betrekking tot de gebreken van de gemeentelijke politiek inzake de pleziervaart, het fietsbeleid en de sociale mix in de kanaalzone.

F. RYGAERT donne lecture du texte suivant :

F. RYGAERT geeft lezing van de volgende tekst :

Lorsque nous avons découvert, il y a quelques années, le projet de « Marina anderlechtoise », nous avons crû à une blague et nous avons ri. Très vite, comprenant qu'un tel projet était probablement porté par de vrais promoteurs, nous avons remis nos sourires et tenté de comprendre. Et voici ce que nous avons trouvé.

Il n'y a pas de demande pour un port de plaisance. A Biestebroeck moins qu'ailleurs une telle infrastructure n'a d'intérêt vu le contexte prioritaire pour les activités industrielles et de transport. Vu le faible attrait de la zone Sud du canal aussi. Le rapport d'incidences complémentaire du PPAS apporte encore plusieurs remarques soulignant que cette idée de « Marina » a toute les apparences de l'inutilité pour la collectivité. Mais on va le favoriser quand même. « Pour ne pas qu'il soit installé ailleurs » a-t-on lu.

Ce sont près de 5.000 m² au sol qui y seront affectés. Le rendement du logement autour de ce beau bassin devra être augmenté d'autant. Ce sera du logement chic. Tant mieux pour les nouveaux habitants qui en ont les moyens. Tant pis pour les anderlechtois qui attendent du logement qui leur soit accessible. Nommer un projet en utilisant le nom de la zone de travail des dockers dans les vrais ports du monde ne suffit pas à transformer le projet en quelque chose de populaire ou de favorable aux habitants.

Tant pis aussi pour les activités commerciales et productives qui seront forcément réduites à la portion congrue sur cette zone.

Ecolo-Groen rappelle son opposition aux fantasmes d'avoir des yachts à Anderlecht. Les effets bénéfiques escomptés de ce projet pharaonique sont loin d'être garantis, et les priorités ne sont pas là pour cette grande zone à l'abandon. Anderlecht a besoin de logement accessible et social, de mixité sociale et socio-économique, d'écoles, de parcs, d'espaces de commerces de qualité...

Pour le surplus, ce projet a en outre un impact négatif pour le plan RER-vélo. Le PPAS ne semble pas prendre la mesure de l'importance de cette question. Le chaînon manquant du RER-vélo vers le sud du canal restera non conforme à cet ambitieux projet. Sur le site de l'inutile Marina, la création inévitable d'un pont entraînera en outre la création d'un obstacle supplémentaire à son achèvement conforme aux nécessités des déplacements cyclistes. La problématique de l'amélioration du passage du pont du canal n'est pas non plus abordée. Pas rentable peut-être ?

On se retrouve avec la très désagréable impression que cet îlot va devenir une sorte de ghettos de riche, en inadéquation avec les besoins des Anderlechtois, qui posera en outre des problèmes majeurs pour réaliser d'autres politiques dont celle des déplacements

cyclables.

Nous ne rions plus. Quelles justifications politiques peut-on donner à la réalisation de cette chose rejetée par l'associatif et par de nombreux autres intervenants ?

Je remercie le Collège pour sa réponse.

Monsieur l'Échevin VAN GOIDSENHOVEN donne lecture de la réponse suivante :
De heer schepen VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende antwoord :
Monsieur le Conseiller,

Je vous invite avant tout à ne pas confondre un débat autour d'un PPAS qui organise le devenir de tout un quartier – ici de 47 hectares – et l'examen d'un projet spécifique qui fait l'objet d'une demande de permis instruite via une procédure plus classique.

En l'état, le PPAS ne tranche nullement la question de la marina. Ce qui est vrai c'est que le PPAS, sur base des examens complémentaires des incidences, rendra probablement possible – et non pas du tout obligatoire – l'émergence d'un projet de marina sur cette parcelle. Au terme de l'étude du projet de PPAS et des enquêtes publiques, les délégués des instances régionales et communales qui sont membres de la commission de concertation, estimeront probablement que l'implantation d'une marina est envisageable sur cette parcelle. Bien entendu divers problèmes concrets sont relevés dont notamment la présence d'un collecteur de Vivaqua et celle d'un itinéraire vélo sur lequel je reviendrai.

En l'état, vous le savez, un promoteur privé souhaite effectivement se lancer dans un projet qui comprend une marina pour petits bateaux à moteur. Sa demande de permis est traitée avec zèle par les autorités régionales et communales et une étude d'incidences impliquant divers experts régionaux et communaux est sur le point de s'achever. Je crois savoir que le dossier fait l'objet d'évolutions jugées encourageantes.

Au final, ce projet sera-t-il utile ou non à la collectivité ?

Nous le verrons le moment venu. Ce qui est cependant d'ores et déjà acquis c'est que nous voulons à tout le moins garantir la perméabilité de la parcelle. Cette volonté est reprise dans notre PPAS.

En clair, il ne pourra pas se développer à cet endroit un projet urbain – accompagné ou non d'une marina – qui ne soit pas en connexion physique avec le quartier et accueillant pour les modes doux. C'est une volonté politique très forte du Collège.

Cette éventuelle marina cohabitera-t-elle nécessairement avec des logements que vous qualifiez de « chic » ?

Rien ne permet en l'état de l'affirmer surtout quand on connaît un peu le marché immobilier anderlechtois.

Cependant, peut-être au contraire de vous, le Collège estime que ce quartier comme tous les autres de la commune n'est pas nécessairement condamné à y accueillir du bas de gamme et des activités de relégation. Nous avons d'autres ambitions pour les Anderlechtois d'aujourd'hui de même que pour les milliers de nouveaux habitants (8000) qui devraient venir s'installer à Biestebroek. Nous pensons même que toute cette zone

du canal est stratégique pour notre commune et qu'elle devra comprendre sur son territoire des activités rayonnantes capables d'y attirer un large panel de nos concitoyens. Bien entendu des initiatives publiques sont soutenues. C'est ainsi que nous travaillons de concert avec la SLRB et Citydev – propriétaires de parcelles importantes dans le quartier – pour que ces institutions puissent construire des logements au bénéfice des moins nantis. De même, nous défendons bec et ongle le principe de l'affectation prioritaire des charges au bénéfice de la construction d'écoles primaire et secondaire dans le futur quartier. En d'autres mots, le Collège est très soucieux de la mixité de ce territoire le long du canal.

Quant au RER – vélo, je vous dirais d'abord qu'il ne suffit pas de raconter n'importe quoi pour exister. Le PPAS prend pleinement la mesure de l'importance de cette question majeure. Sachez en effet que l'impact de l'urbanisation de cette parcelle de la rue Vander Bruggen sur ce RER est l'un des points particuliers d'attention de divers membres du CA du PPAS Biestebroeck. Pour tout vous dire, vu le nombre d'heures consacrées à cette affaire essentielle, je deviens au fil des mois un véritable expert en matière de normes – souvent assez floues – pour les pentes autorisées pour ce type de parcours vélo. De toute évidence, le PPAS rappellera combien il sera obligatoire pour tout futur projet de ne pas porter atteinte au confort des cyclistes qui fréquentent ces quais. Soyez donc rassuré.

Pour conclure, je vous avoue Monsieur Rygaert que votre interpellation ne m'a pas fait rire. Vous tentez d'instrumentaliser un dossier de manière finalement assez décevante. Au contraire de vous, j'ai assisté à d'innombrables réunions autour de ce PPAS tout au long de ces dernières années. J'ai par ailleurs assisté aux rencontres avec les citoyens, j'ai présidé les commissions de concertation qui y étaient consacrées et je passerai encore l'essentiel de mon début de semaine en réunion avec les autres membres de la concertation pour arrêter une position dans cette affaire.

Quelles conclusions puis-je déjà tirer de tous ces échanges ? D'abord la totalité des habitants qui étaient présents aux concertations montrent un très grand enthousiasme à ce que les choses bougent enfin concrètement en ce compris sur la parcelle que vous évoquiez. Tous les experts régionaux sont à nos côtés pour, certes, fixer des balises fortes aux futurs projets mais, surtout, faire de ce quartier l'un des fleurons du Bruxelles de demain.

Soyez des nôtres Monsieur Rygaert ! Mesurez donc bien la responsabilité que vous prenez en vous enfermant dans une posture d'opposition alors que tous les riverains – ceux à qui vous ne parlez probablement pas assez – souffrent de devoir cohabiter avec des terrains laissés en jachère épouvantable depuis de très nombreuses années.

C'est d'abord à eux que nous voulons offrir un avenir meilleur.

F. RYGAERT prend note que lorsqu'un promoteur démarre avec un projet qui n'a rien à voir avec une affectation en concordance avec l'affectation et l'historique du lieu, on adapte finalement un PPAS qui convient au projet du promoteur et non à la réalité du terrain. Certes, cela représente de nombreux millions d'Euros mais le groupe ECOLO-Groen estime que ce n'est pas adéquat avec la situation de ce site et celle de la Commune. Il note également que tout ce projet est plus destiné à des personnes nanties qu'à l'ensemble de la population anderlechtoise.
